

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 905

16 septembre 2005

SOMMAIRE

Actelion Finance S.C.A., Luxembourg.....	43411	Mediroute S.A.	43411
Airetsa S.A., Luxembourg.....	43405	Moon, S.à r.l., Luxembourg.....	43406
Airetsa S.A., Luxembourg.....	43405	Myorigo, S.à r.l., Luxembourg.....	43409
Airetsa S.A., Luxembourg.....	43405	New Millennium Advisory S.A.H., Luxembourg ..	43397
Airetsa S.A., Luxembourg.....	43405	Niederman Sport Holding S.A., Bertrange	43438
Alimar S.A., Luxembourg.....	43407	Niederman Sport Holding S.A., Bertrange	43439
Apollo Investments S.A., Luxembourg	43409	Open Job S.A., Luxembourg	43408
Banca Lombarda International S.A., Luxembourg.	43401	Orchid Real Estate S.A., Luxembourg	43407
Banca Lombarda International S.A., Luxembourg.	43401	Polclip Luxembourg S.A., Bertrange	43439
Barclays Luxembourg S.A., Luxembourg	43403	Polclip Luxembourg S.A., Bertrange	43440
Best Resorts Marketing S.A., Luxembourg.....	43398	R.I.P.S. Event's Agency, S.à r.l., Assel.....	43412
C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Luxembourg.....	43409	Ronndriesch 1 S.A., Luxembourg.....	43399
Calmel Holdings S.A., Luxembourg.....	43400	Sarraven S.A., Luxembourg	43402
Calmel Holdings S.A., Luxembourg.....	43400	Sartene S.A., Bertrange.....	43437
Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg	43394	Sartene S.A., Bertrange.....	43438
Cargolux Airlines International S.A., Luxembourg	43394	Schwewi Mondorf S.A., Luxembourg.....	43410
Carlyle Luxembourg Holdings 2, S.à r.l., Luxem- bourg.....	43396	Schwewi S.A., Luxembourg.....	43411
Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Luxem- bourg.....	43416	Siparex Small Cap Value S.C.A., Luxembourg ...	43431
Cerazitit-Re S.A., Mamer	43401	Siparex Small Cap Value S.C.A., Luxembourg ...	43432
Computacenter S.A., Luxembourg	43402	Société Générale d'Investissements S.A.H., Lu- xembourg	43398
Cotrimo S.A., Mamer	43398	Star Investments, S.à r.l., Luxembourg	43408
Duex Investments S.A., Luxembourg	43405	Stockwell Holding S.A., Luxembourg.....	43395
Euro Equity Holdings S.A., Luxembourg	43394	Synthèses Financières S.A., Luxembourg	43399
Euroforum S.A., Luxembourg	43408	T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Luxembourg ..	43404
Eurolever Holding S.A., Luxembourg	43402	Tech-Int Systems S.A., Luxembourg	43419
Fiduciaire Premier S.A., Luxembourg.....	43415	Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Echternach	43397
Fulmin Investments S.A., Luxembourg.....	43404	Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Echternach	43397
GIP International S.A., Wecker	43417	Tipot, S.à r.l., Luxembourg.....	43407
Goldwyn Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	43404	Unifin S.A., Luxembourg	43406
Gradual Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	43403	Vamacar S.A., Luxembourg	43395
Highlands S.A., Luxembourg	43400	Vamacar S.A., Luxembourg	43395
Highlands S.A., Luxembourg	43400	Villapool S.A., Luxembourg.....	43399
Hop Lun Europe, S.à r.l., Luxembourg	43415	Weis, S.à r.l., Luxembourg	43432
Hymar Holdings S.A., Luxembourg	43396	WM Belvaux (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg.....	43412
International Manag'Men, S.à r.l., Luxembourg ...	43396	WM Findel (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .	43415
Laicos S.A., Ehlerange	43395	WM Kehlen (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.	43411
Lanthex Holding S.A.H., Luxembourg.....	43428	WM Merl (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg...	43412
LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg	43433	WM Olm (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg...	43415
Marchesini International Holding S.A., Luxem- bourg.....	43403	WM Vianden (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg.....	43412
MBNA Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg.....	43422		

43394

EURO EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.121.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037014.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.

Signature

(035966.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.916.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., en abrégé CARGOLUX S.A., qui s'est tenue en date du 20 avril 2005 au siège de la société, que:

1. Le nombre des administrateurs pour l'exercice 2005 a été fixé à dix.

2. Le mandat des administrateurs sortants a été renouvelé pour une période d'un an, c.à.d. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 avril 2005 qui s'est tenue par voie circulaire que le Conseil d'Administration a, conformément aux statuts de la société, élu au sein de ses membres Monsieur Pierre Gramegna en tant que Président du Conseil d'Administration. Monsieur Jean Meyer a été nommé secrétaire du Conseil d'Administration.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose actuellement comme suit:

1. Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette;
2. Monsieur Marc Hoffmann, Président du Comité de Direction de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, demeurant à Ell;
3. Monsieur Paul Schmit, Commissaire du Gouvernement, demeurant à Munsbach;
4. Monsieur Jean Meyer, Président du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Oberanven;
5. Monsieur Fritz Grotz, directeur général adjoint de SAir GROUP, demeurant à Bauma (Suisse);
6. Monsieur Peter Ramel, directeur général adjoint de SAir GROUP, demeurant à Codemario (Suisse);
7. Monsieur Ernst Funk, directeur général de AIR MALTA, demeurant à Marsaskala (Malte);
8. Monsieur Jean-Claude Finck, directeur général et président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Foetz;
9. Monsieur Camille Fohl, membre du Conseil d'Administration de BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., demeurant à Luxembourg;
10. La SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, établissement public, avec siège social à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 avril 2005 que la société civile KPMG AUDIT est confirmée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035962.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

STOCKWELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 40.220.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2005

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035913.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

LAICOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 81.497.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2005

Se sont réunis les actionnaires de la société LAICOS S.A. en assemblée générale extraordinaire en date du 11 avril 2005 et ont pris la résolution suivante:

La société AUDITSERV, S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.384 et demeurant à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société ELIOLUX.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD05859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036023.3/728/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

VAMACAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.708.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036143.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

VAMACAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, le 21 février 2005

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036142.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

43396

INTERNATIONAL MANAG'MEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.641.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 mars 2005 à Luxembourg

L'Assemblée prend connaissance de la démission de Monsieur Paul Michaut de son poste de gérant.

L'Assemblée décide de nommer, à durée indéterminée, comme nouveau gérant:

- Madame Christine Ediar, employée privée, 3, rue des Marguerites à F-57970 Illange.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Pour copie conforme

E. Berard / US INTERNATIONAL

L'associé / L'associé

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00837. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036088.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

CARLYLE LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 74.955.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 octobre 2000

En date du 31 octobre 2000, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des gérants actuels de la Société avec effet immédiat;

- de réduire le nombre de gérants de la Société de trois à un;

- de nommer the CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 76.600, en tant que nouveau gérant unique de la Société en remplacement des gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

CARLYLE LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036099.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

HYMAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 77.705.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme HYMAR HOLDINGS S.A. tenue extraordinairement en date du 13 avril 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Administrateurs:

Simon W. Baker;

Dawn E. Shand;

Corinne Néré.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036224.3/4642/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

NEW MILLENNIUM ADVISORY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.257.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les renouveler pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. - Giampietro Nattino, Président
BANCA FINNAT EURAMERICA S.p.A., Piazza del Gesù, 49, I-00184 Roma
- Italo Hellmann, Administrateur
BANCA FINNAT EURAMERICA S.p.A., Piazza del Gesù, 49 I-00184 Roma
- Arturo Nattino, Administrateur
BANCA FINNAT EURAMERICA S.p.A., Piazza del Gesù, 49, I-00184 Roma

Secrétaire du Conseil:

- M. - Arnaud Kramer
Société Européenne de Banque, 19-21 bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- KPMG AUDIT, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036122.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

TEXAS REFINERY CORPORATION INTERCONTINENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 92.762.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

(036159.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

TEXAS REFINERY CORPORATION INTERCONTINENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 92.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 avril 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2005:

- Monsieur Adlai McMillan Pate III, demeurant à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique), Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur J. W. Hopkins, demeurant à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique); Mrs. Susan G. Pate, demeurant à Aledo, Texas, (Etats-Unis d'Amérique).

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2005:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036147.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 avril 2005

Résolutions

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Carlo de Robilant et décide de ne pas le remplacer et de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036129.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

BEST RESORTS MARKETING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
H. R. Luxemburg B 100.577.

Auszug des Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom. 30. Juni 2004

Verwaltungsratsmitglied:

Die ausserordentlichen Generalversammlung beschliesst die Ernennung des Herrn Yunus Dogan, geboren am 4. Mai 1970, wohnhaft in D-Isernhagen zum Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitglied endet nach der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied:

Die ausserordentlichen Generalversammlung beschliesst die Ernennung des Herrn Yunus Dogan, geboren am 4. Mai 1970, wohnhaft in D-Isernhagen zum delegierten Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat des delegierten Verwaltungsratsmitglieds endet wie sein Verwaltungsratsmandat nach der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Luxemburg, den 30. Juni 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036151.3/1137/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.289.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 22 décembre 2004

Démission de Monsieur Alain Fauqueur, né le 8 avril 1946 à Paris, domicilié à 19, avenue de Bouffiers F-75016 Paris de son poste d'administrateur.

Démission de Monsieur Alain Fauqueur, né le 8 avril 1946 à Paris, domicilié à 19, avenue de Bouffiers F-75016 Paris de son poste d'administrateur-délégué.

Démission de Madame Année Fauqueur, née le 9 mai 1945 à Boulogne Billancourt, domiciliée à 19, avenue de Bouffiers F-75016 Paris de son poste d'administrateur.

Nomination de S.C. Beaumarchais, R.C.S. Paris D 451 271 209 (2003D05894), domiciliée à 4, avenue Elisée Reclus F-75007 Paris 7^e comme administrateur.

Nomination de Michel Giraud, né le 1^{er} octobre 1946 à Boulogne Billancourt, domicilié à F-75 Paris, 4, avenue Elisée Reclus, comme administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

M. Giraud

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036166.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

VILLAPOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.135.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 mai 2005 que:
- Les mandats des administrateurs Mme Elisa Isabel Salinas Gomez, TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:

1. Mme Elisa Isabel Salinas Gomez, demeurant à c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexique, comme administrateur A;
2. TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 94.030, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, comme Administrateur B;
3. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, comme Administrateur B.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

- Le mandat du commissaire au compte étant venu à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire M. Alphonse Mangen, demeurant professionnellement à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück en tant que commissaire au compte. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour avis conforme
TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036155.3/805/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

RONNDRIESCH 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 75.770.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 avril 2005 que:
FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1182 Luxembourg, a été élue Commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, en remplacement de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036163.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SYNTHESES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.682.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2005 que DIRILOU, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2003 et 2004.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036252.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

43400

CAMEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, rue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 64.088.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CALMEL HOLDINGS S.A. tenue en date du 14 avril 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2004 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT SC, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, a été ratifiée par l'assemblée.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036228.3/4642/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

CAMEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, rue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 64.088.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036221.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

HIGHLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.116.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme HIGHLANDS S.A. extraordinairement tenue en date du 14 avril 2005 à Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, que:

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2004 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010, a été ratifiée par l'assemblée.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036229.3/4642/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

HIGHLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.116.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036220.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.018.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(036230.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.018.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 5 avril 2005, au siège social à Luxembourg, que:

- L'assemblée prend acte de la désignation de ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, avec siège social à Munsbach (Luxembourg), 7, Parc d'activité de Syrdall, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2004.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2004 et donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

(036233.3/208/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

CERATIZIT-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 61.860.

Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration en date du 15 mars 2005

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Fabrice Frère avec effet au 15 mars 2005.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Fabrice Frère pour sa contribution efficace au développement de CERATIZIT-RE S.A.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 15 mars 2005, Monsieur Claude Weber comme administrateur en remplacement de Monsieur Fabrice Frère, démissionnaire. La prochaine assemblée générale statutaire ratifiera le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Weber.

3. A la suite de ces modifications, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Anne Lanners, Présidente;
- Monsieur Claude Lanners, Administrateur;
- Monsieur Thierry Wolter, Administrateur;
- Monsieur Claude Weber, Administrateur.

4. Le Conseil décide de nommer comme Dirigeant Agréé, la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. en remplacement de la société GECALUX S.A. avec effet au 1^{er} mars 2005. En conséquence, le siège administratif de la société est transféré dans les locaux de MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. au 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

5. Conformément avec l'Article 17 des statuts, le Conseil d'Administration accorde à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., Dirigeant Agréé de CERATIZIT-RE (la Société), les pouvoirs de gestion journalière de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036292.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

43402

COMPUTACENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 52.391.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 mars 2005 que: tous les pouvoirs de signatures concernant les comptes bancaires ont été annulés et remplacés par les suivants:

- Madame Ulla Franz: signature individuelle jusqu'à un montant de 7.500,- EUR;
collective à deux pour un montant supérieur à 7.500,- EUR.
- Monsieur Yan Tewes: signature individuelle jusqu'à un montant de 7.500,- EUR;
collective à deux pour un montant supérieur à 7.500,- EUR.
- Madame Isabelle Ladiray: signature individuelle jusqu'à un montant de 7.500,- EUR;
collective à deux pour un montant supérieur à 7.500,- EUR.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036237.3/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

EUROLEVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 49.993.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 février 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROLEVER HOLDINGS S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de J.R.L. MANAGEMENT LIMITED, ayant son adresse professionnelle à Pasea Estate, PO Box 3149, Tortola, BVI, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour;
- d'accepter la nomination de TCG GESTION S.A., ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- TCG GESTION S.A., Administrateur;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Administrateur;
- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Administrateur-délégué.

Leur mandat expirant lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'année 2005.

Luxembourg, le 14 février 2005.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036262.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SARRAVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.112.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 avril 2005

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Marc Guittienne administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

SARRAVEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036315.3/1022/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

MARCHESINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 27 avril 2005

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Maurizio Marchesini, entrepreneur, demeurant au 20, Via Garganelli, I-40065 Pianoro, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

MARCHESINI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036282.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

GRADUAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 105.545.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession d'actions conclue en date du 30 mars 2005 que:

BRIGHT GLOBAL S.A, ayant son siège à Road Town, Tortola, BVI a cédé les 500 parts sociales détenues dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, GRADUAL FINANCE, S.à r.l., ayant son siège au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à TOPRAN LIMITED, ayant son siège à Hill House, 1 Little New Street, Londres EC4A 3TR, UK.

Suite à cette cession, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. TOPRAN LIMITED	500 parts
Total	500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Le mandataire de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036290.3/727/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**BARCLAYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. BARCLAYS INTERNATIONAL FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARCLAYS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036300.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

43404

FULMIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 107.235.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 8 avril 2005 que Monsieur Denis Philippe, avocat, demeurant à Berkenlaan 8a, Diegem, est coopté administrateur du groupe A, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036293.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

GOLDWYN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 105.551.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession d'actions conclue en date du 30 mars 2005 que:

BRIGHT GLOBAL S.A, ayant son siège à Road Town, Tortola, BVI a cédé les 500 parts sociales détenues dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, GOLDWYN FINANCE, S.à r.l., ayant son siège au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à TOPRAN LIMITED, ayant son siège à Hill House, 1 Little New Street, Londres EC4A 3TR, UK.

Suite à cette cession, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. TOPRAN LIMITED.....	500 parts
Total	500 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Le mandataire de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036297.3/727/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

T.S.R. (TIME SHARE RENTING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.901.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 21 avril 2005

Le conseil d'administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AACO, S.à r.l. représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036311.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.839.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

DUEX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036317.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

AIRETSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.587.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

(036187.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

AIRETSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.587.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

(036196.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

AIRETSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.587.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

(036197.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

AIRETSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 février 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Timothy J. Reville, directeur, demeurant professionnellement au 8-10, Queensway, 72585 Gibraltar;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036184.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

UNIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

UNIFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036319.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

MOON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.890.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 18 mars 2005

Entre la société

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Et

INTELLIGENT ENGINEERING HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Woodbourne Hall, P.O. Box 3162, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à INTELLIGENT ENGINEERING HOLDINGS LIMITED, qui accepte et acquiert 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune représentant la totalité du capital social de la société MOON, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat.

Le prix total de vente s'élève à EUR 16.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour MOON, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036361.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

ORCHID REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
ORCHID REAL ESTATE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036320.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

ALIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.022.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
ALIMAR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036322.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

TIPOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.622.

Société constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 11 juin 2003 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 846 en date du 19 août 2003, page 40576.

Monsieur Jyrki Hallikainen, né le 6 juin 1961 à Kemi (Finlande), demeurant à B-1410 Waterloo, 57 avenue des Chasseurs, a démissionné, en date du 9 janvier 2004, de ses fonctions de gérant de la Société.

Par conséquent, Monsieur Teijo Postila, né le 19 septembre 1959, à Rovaniemi (Finlande), demeurant à CH-6300 Zug, Kolinplatz 5/7, est le gérant unique de la Société depuis le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036331.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

OPEN JOB S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036326.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

EUROFORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.503.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 20 décembre 2004

1) La démission de Monsieur Eric Pivin de son mandat d'administrateur est acceptée.

2) Madame Sabine Doblinger est nommée comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Eric Pivin pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire. Le mandat des administrateurs Dr. Reinhard Riedl et Dr. Wolfgang Kasper est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration se compose dès lors des personnes suivantes:

- Dr. Reinhard Riedl, administrateur;
- Dr. Wolfgang Kasper, administrateur;
- Mme Sabine Doblinger, administrateur.

3) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036327.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

STAR INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 107.296.

Extrait des résolutions prises par l'unique associé de la société en date du 6 avril 2005

Il a été décidé d'accroître le nombre de gérants d'un à trois et de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. G. Abel de résidence professionnelle à Luxembourg et M. Denis Kinsella de résidence professionnelle à Londres.

Le Conseil de gérance se compose dorénavant de G. Abel, D. Kinsella et C. Cahuzac.

Il a également été procédé à la nomination avec effet immédiat de KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour la période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036362.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

APOLLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.464.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 4 avril 2005, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. renouvellement du mandat en tant qu'administrateur de la société de:

Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
Madame Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

2. nomination de Madame Bénédicte Herlinvaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le mandat de Madame Noëlla Antoine n'a pas été renouvelé.

3. renouvellement du mandat de EUROFID, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036328.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

MYORIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.777.

Société constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 24 février 2003 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 464 en date du 29 avril 2003, page 22237.

Extrait des résolutions prises en date du 22 avril 2005

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission, avec effet au 22 avril 2005, de Monsieur Jyrki Hallikainen, né le 6 juin 1961 à Kemi (Finlande), demeurant B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs, de la gérance de la Société.

L'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 22 avril 2005, Monsieur Teijo Postila, né le 19 septembre 1959, à Rovaniemi (Finlande), demeurant à CH-6300 Zug, Kolinplatz, 5/7 en qualité de gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036329.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

C.F.E., CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.680.

Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2005

L'an deux mille cinq, le cinq avril à Luxembourg, au siège de la société, ci-après désignée à 12.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A. en abrégé C.F.E., avec siège social à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B numéro 82.680,

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page numéro 58.951.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C 289 du 1^{er} avril 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Amato, Administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bruno Perrin, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Il appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Roberto Rampino et Madame Yolanda Kühne, employés de banque, avec adresse professionnelle tous deux à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Ensuite Monsieur le Président déclare:

A: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'Administration et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 2) Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes;
- 3) Divers.

B: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties, demeurera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties.

C: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 1.300.000 actions, représentatives de l'intégralité du capital social d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

D: Les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de la moitié des actions présentes ou représentées.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels (bilans, comptes de profits et pertes et annexes) arrêtés au 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le bénéfice de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004 s'élève à EUR 106.311,-.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante:

Bénéfice net: EUR 106.311,-.

Affectation du bénéfice:

Report à nouveau en vue de compenser les pertes reportées à dû concurrence.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004.

Troisième résolution

L'assemblée désigne aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée ordinaire à tenir en l'an 2006, Monsieur Giancarlo Plebani, né à Brescia (I), le 29 janvier 1959, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.15 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature / Signatures

Le Président / -

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00864. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036371.3//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

SCHWEWI MONDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.168.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2005

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036337.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

ACTELION FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.016.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 février 2005 les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de:

- PricewaterhouseCoopers Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises, ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

- Michael Grunau, en tant que membre du conseil de surveillance, demeurant au 12, Alte-Strasse, D-79249 Merzhäusen, pour une période venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

- Dr Michael Mehler, en tant que membre du conseil de surveillance, demeurant au 42, Buehlstrasse, D-79541 Loerach, pour une période venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036335.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

WM KEHLEN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 262.665.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.995.

Par résolution de l'actionnaire unique de la société WM KEHLEN (LUXEMBOURG), S.à r.l. le 8 avril 2005:

- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036342.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

SCHWEWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.602.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2005

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00141a. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036334.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

MEDIROUTE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.364.

M^e Lex Thielen démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur au sein de la société MEDIROUTE S.A., immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 74.364.

Il dénonce également avec effet immédiat la convention de domiciliation qui l'unissait à la société MEDIROUTE S.A.

Par conséquent, à compter de ce jour, elle n'a plus son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD05889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036772.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 118.359.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.994.

Par résolution de l'actionnaire unique de la société WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l. unique le 8 avril 2005:
- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036344.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

WM BELVAUX (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 262.705.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 106.002.

Par résolution de l'actionnaire unique de la société WM BELVAUX (LUXEMBOURG), S.à r.l. le 8 avril 2005:
- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036345.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

WM MERL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 118.399.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 106.003.

Par résolution de l'actionnaire unique de la société WM MERL (LUXEMBOURG), S.à r.l. unique le 8 avril 2005:
- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036346.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**R.I.P.S. EVENT'S AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. R.I.P.S. EVENT'S AGENCY S.A.).**

Siège social: L-5402 Assel, 2, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.686.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.I.P.S. EVENT'S AGENCY S.A., ayant son siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, constituée sous la dénomination de AGENCE RIPS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 922 du 16 septembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mickael Mack, commerçant, demeurant à Mont-Bonvillers (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Lacherest, commerçant, demeurant à Hayange (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Nicole Goedert, agent immobilier, demeurant à Burmerange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
3. Modification de la dénomination sociale de la société pour adopter celle de R.I.P.S. EVENT'S AGENCY, S.à r.l.
4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge.
5. Modification et/ou amendement de tous les articles se référant à ce qui précède.
6. Nomination du gérant.
7. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Exposé Préalable:

Les comparants déclarent avoir connaissance et approuver les cessions d'actions ci-après relatées:

- des quinze (15) actions que détient Monsieur Alain Raia, commerçant, né à Metz (France) le 11 mars 1975, demeurant à F-57000 Richemont, 3, Cité du Moulin dans la société R.I.P.S. EVENT'S AGENCY S.A., au profit de Madame Nicole Goedert, épouse de Monsieur Jean-Pierre Ameri.

- des dix-huit (18) actions que détient Monsieur Mickael Mack, commerçant, né à Briey (France) le 3 juin 1971, demeurant à F-54000 Mont-Bonvillers, 33, Bonvillers Village, dans la société R.I.P.S. EVENT'S AGENCY S.A., au profit de Madame Nicole Goedert, épouse de Monsieur Jean-Pierre Ameri.

- d'une (1) action que détient Monsieur Frédéric Lacherest, commerçant, né à Vitry-le François (France), le 1^{er} juillet 1973, demeurant à F-57700 Hayange, 37, rue Roi Albert 1^{er}, dans la société R.I.P.S. EVENT'S AGENCY S.A., au profit de Madame Nicole Goedert, épouse de Monsieur Jean-Pierre Ameri.

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société pour le fixer à L-5402 Assel, 2, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

L'assemblée constate que le capital social de la société a été libéré d'un tiers lors de la constitution de la société anonyme, et décide de ne pas procéder à un appel de fonds supplémentaire, mais de constituer une société à responsabilité limitée au capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) et de remplacer les cent actions existantes par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de R.I.P.S. EVENT'S AGENCY, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs de la société:

- a) Monsieur Didier Boneberger,
- b) Monsieur Frédéric Lacherest,
- c) Monsieur Alain Raia.

Et du commissaire: Monsieur Bernard Marique

et leur accorde décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de:
R.I.P.S. EVENT'S AGENCY, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Weiler-la-Tour.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'organisation et la création d'événements culturels, sportifs, sociaux, de quelque nature que ce soit, et notamment par la mise en place de meetings, spectacles, manifestations et autres;
- le convoi de personnes V.I.P.

La société peut en outre accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 13. Chaque année au dernier jour du mois de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérant:

Madame Nicole Goedert, agent immobilier, née à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 1948, épouse de Monsieur Jean-Pierre Ameri, demeurant à L-5675 Burmerange, 2, rue Jules Bravy.

Laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société par sa signature individuelle.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mack, F. Lacherest, N. Goedert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, vol. 23CS, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2005.

P. Bettingen.

(036405.3/202/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

WM OLM (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 20.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.992.

Par résolution de l'actionnaire unique de la société WM OLM (LUXEMBOURG), S.à r.l. le 8 avril 2005:

- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036347.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

WM FINDEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 20.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.004.

Par résolution de l'associé unique de la société WM FINDEL (LUXEMBOURG), S.à r.l. le 8 avril 2005:

- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036349.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

HOP LUN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.114.

Suite à la résolution datée du 15 avril 2005, l'associé unique de la société HOP LUN EUROPE, S.à r.l., a décidé d'accepter la nomination de Madame Yu Wah NG, demeurant au 38 Town Park Road North, Yuen Long, CHN Hong Kong en tant que Gérant B avec effet immédiat et de façon indéterminée en remplacement de Monsieur Michaël Lemner, démissionnaire depuis le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036351.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

FIDUCIAIRE PREMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 46.909.

Il résulte d'un courrier adressé au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la société FIDUCIAIRE PREMIER S.A. daté du 31 mars 2005 que Madame Myriam Francq a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036378.3/607/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**CENTRE D'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme,
(anc. TAMPA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 61.700.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée TAMPA HOLDING S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 108 du 19 février 1998, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.700.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, préqualifié, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 145 du 5 mars 1999.

Le capital de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros suivant extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 531 du 5 avril 2002.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie Chenot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi que sur le vu des titres au porteur, que les six mille actions (6.000) sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze euros (EUR 148.736,11.-), sont présents respectivement dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination sociale en CENTRE D'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES S.A.

2.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

3.- Suppression du terme holding à l'article 1^{er} des statuts.

4.- Modifications afférentes des statuts.

5.- Transfert du siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en CENTRE D'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation (Soparfi).

Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes

opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le terme holding à l'article 1^{er} des statuts.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTRE D'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES S.A.»

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, C. Stein, A.-S. Chenot, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2005, vol. 906, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2005.

B. Moutrier.

(036452.3/272/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

GIP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

H. R. Luxemburg B 62.993.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GIP INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-1856 Luxemburg, 46A, av. J.F. Kennedy, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 30. Januar 1998, veröffentlicht im Mémorial C von 1998, Seite 15771, ein letztes Mal abgeändert Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 531 vom 5. April 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Edgar Bauschert, Dipl. Kaufmann, wohnhaft in Ayl (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Sanda Breser, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1856 Luxemburg 46A, avenue J.F. Kennedy auf folgende Adresse: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck und dementsprechende Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Satzung.

2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von einunddreissig tausend Euro auf einundachtzig tausend Euro.

3.- Beschluss ein genehmigtes Kapital vorzusehen.

4.- Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1856 Luxemburg 46A, avenue J.F. Kennedy auf L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck zu verlegen.

Demzufolge lautet Artikel 3 (Absatz 1) nunmehr folgendermassen:

«**Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Biver.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfzig tausend Euro (EUR 50.000,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) auf einundachtzig tausend Euro (EUR 81.000,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch Erhöhung des Nennwertes jeder Aktie von einunddreissig Euro (EUR 31,-) auf einundachtzig Euro (EUR 81,-), durch Entnahme dieses Betrages von fünfzig tausend Euro (EUR 50.000,-), aus der Gewinnreserve.

Nach dieser Erhöhung hat die Gesellschaft ein Kapital von einundachtzig tausend Euro (EUR 81.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einundachtzig Euro (EUR 81,-) pro Aktie.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Möglichkeit eines genehmigten Kapitals über eine Summe von einer Million sechszwanzig Euro (EUR 1.000.026,-) vorzusehen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 5 der Satzung abzuändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundachtzig tausend Euro (EUR 81.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einundachtzig Euro (EUR 81,-) pro Aktie.

Sämtliche Aktien sind Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf eine Million sechszwanzig Euro (EUR 1.000.026,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von zwölf tausend dreihundertsechszwanzig (12.346) Aktien, deren Nennwert einundachtzig Euro (EUR 81,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der Gründungsurkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtsmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Das gezeichnete Aktienkapital und das genehmigte Kapital können erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder gesenkt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Die Veräusserung von Aktien unter Lebenden sowie der Übergang von Aktien von Todes wegen unterliegen keinerlei Einschränkung, sofern sie zugunsten eines Aktionärs, des Ehegatten oder der Abkömmlinge eines Aktionärs erfolgen.

In allen übrigen Fällen unterliegen sowohl Veräusserung unter Lebenden, als auch Übergang von Todes wegen einem Vorkaufsrecht zu Gunsten der anderen Aktionäre, unter folgenden Bedingungen:

Der Aktionär, der beabsichtigt, eine oder mehrere Aktien zu veräussern, hat dem Verwaltungsrat durch eingeschriebenen Brief den Namen, Vornamen, Beruf und Wohnsitz der vorgesehenen Erwerber anzugeben, die Zahl der abzutretenden Aktien bekannt zu geben, sowie den anderen Aktionären die Aktie(n) zu dem festgesetzten Preis zum Ankauf anzubieten.

Innerhalb eines Monats nach Eingang dieses Schreibens ist der Verwaltungsrat verpflichtet, allen übrigen Aktionären eine Abschrift hiervon mittels eingeschriebenen Briefes zu übersenden. Wiederum innerhalb eines Monats nach Eingang dieses Schreibens können diese dann ihr Vorkaufsrecht ausüben und die Aktien erwerben, im Verhältnis zur Zahl der ihnen schon gehörenden Aktien und zum festgesetzten Preis. Sollten nach Ablauf dieser Frist die Aktie(n) keinen Erwerber unter den Aktionären gefunden haben, steht es dem Aktionär frei, die Aktie(n) an obenerwähnten Aussenstehenden zu veräussern.

Der Abtretungspreis errechnet sich gemäss dem Mittelwert der letzten überprüften Jahresbilanz.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ein tausend fünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Bauschert, Ch. Fondeur, S. Breser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Mai 2005.

P. Bettingen.

(036514.3/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

TECH-INT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 107.684.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town,

ici représentée par Madame Flora Château, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town,

ici représentée par Madame Flora Château, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de TECH-INT SYSTEMS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de janvier à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition Générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de janvier à 15.00 heures en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent Euro.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. PHILL ASSETS S.A., deux cent six actions	206
2. ULARIS FINANCE S.A., cent quatre actions	104
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

5. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6. L'adresse de la société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, vol. 148S, fol. 11, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

J. Elvinger.

(037599.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MBNA LUXEMBOURG HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 107.685.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the nineteenth day of April at 4.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

MBNA FOREIGN HOLDINGS INC. a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1100 King Street Wilmington, DE 19884-2811, Delaware, USA.

The founder is here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 April 2005, which will remain here annexed, to be registered with the minutes.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered Office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and by current Luxembourg Laws in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée» (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company has the following corporate object:

The purposes for which the Company is established are to undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies that the Company belongs, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also carry out any such commercial transactions, which are related directly or indirectly to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MBNA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where it is located by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Share

Art. 6. The share capital is fixed at GBP 405,000.- (four hundred and five thousand Great Britain Pounds) represented by 405 (four hundred and five) shares with a nominal value of 1,000.- (one thousand Great Britain Pounds) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 9. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 10. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers mandatory divided into two categories of managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager».

The managers of both categories need not to be shareholders. They may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a «Category A Manager» and a «Category B Manager».

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in Luxembourg and shall require the participation of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

General Meetings of Shareholders

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half (50%) of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are prepared and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory, balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the approval of the shareholders.

Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. The shareholders, upon proposal of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to make interim distributions of dividend before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Liquidation

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

The 405 (four hundred and five) shares have been subscribed by MBNA FOREIGN HOLDINGS INC. and have been fully paid in cash, together with a share premium in the amount of GBP 1,620,000.- (one million six hundred and twenty thousand Great Britain Pounds) of which GBP 40,500.- (forty thousand five hundred Great Britain Pounds) shall be allocated to the legal reserve of the Company so that the total amount of 2,025,000 (two million and twenty five thousand Great Britain Pounds) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the contribution is valued at EUR 2,960,894.50 (two million nine hundred sixty thousand eight hundred ninety four Euro and fifty cents) at the current EUROPEAN CENTRAL BANK currency rate.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at GBP 22,750.- or EUR 33,375.-.

Resolutions of the sole shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

Managers of Category A:

- Mr. Thomas D. Wren, employee, residing at 813, Owls Nest Road, Wilmington, Delaware 19807, USA,
- Mr. Bruce Lowry, employee, residing at 52, Millstone Land, Rockland Delaware, 19732, USA.

Managers of Category B:

- Mr. Michael Kidd, chartered accountant, residing at 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg,
- Mr. Austin John O'Connor, independent financial consultant, residing at 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange.

The duration of their mandate is unlimited.

According to article 13 of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

2) The address of the registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril, à 16 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

MBNA FOREIGN HOLDINGS INC., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1100 King Street Wilmington, DE 19884-2811, Delaware, USA.

Le fondateur est ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 19 avril 2005, et qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

Laquelle partie a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»).

Art. 2. L'objet de la Société est le suivant:

La Société a pour objet d'effectuer des opérations financières par le biais de transactions en rapport direct ou indirect avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations avec des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que celui auquel appartient la Société, y compris, et sans limitation, l'octroi de prêts et de lignes de crédit à ces sociétés.

En outre, la Société pourra s'engager dans toutes opérations qui ont directement ou indirectement trait à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination MBNA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle il se trouve par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 6. Le capital social est fixe à GBP 405.000,- (quatre cent cinq mille Livres Sterling) représenté par 405 (quatre cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.000,- (mille Livres Sterling) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associé(s), adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion du nombre de parts sociales existantes.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que dans le respect des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance obligatoirement composé de deux catégories de gérants respectivement dénommées «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B».

Les gérants des deux catégories n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, et en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, a tout pouvoir pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un «Gérant de catégorie A» et d'un «Gérant de catégorie B».

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 1 (un) jour avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, sera tenue à Luxembourg et le quorum sera atteint avec la participation de deux gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants auront la même validité que les résolutions prises lors de réunions des gérants.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être transcrite sur un unique document ou sur plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ce moyen est équivalente à une participation à cette réunion en personne.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Assemblées Générales d'Associés

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent toutefois être adoptées que par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social (75%) de la Société, en conformité avec les dispositions de la Loi.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et préparés et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes seront soumis à l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire, bilan et compte de profits et pertes au siège social de la Société.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé /aux associé(s) proportionnellement à sa/leur participation dans la Société.

Art. 19. Les Associés, sur proposition du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'une situation comptable établie par le conseil de gérance ou le gérant unique (suivant le cas), et démontrant que des sommes suffisantes sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des profits reportés en avant et des réserves disponibles, et diminué des pertes reportées en avant et des sommes à allouer à une réserve devant être constituée selon les dispositions de la Loi ou des Statuts.

Liquidation

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

Loi Applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 405 (quatre cent cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par MBNA FOREIGN HOLDINGS INC. et intégralement payées en numéraire ensemble avec une prime d'émission de GBP 1.620.000,- (un million six cent vingt mille livres Sterling), dont GBP 40.500,- (quarante mille cinq cent livres Sterling) seront allouées à la réserve légale de la Société, de telle façon que le montant de GBP 2.025.000,- (deux millions vingt-cinq mille livres Sterling) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Aux fins d'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 2.960.894,50 (deux millions neuf cent soixante mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante cents) au taux de change actuellement pratiqué par la Banque Centrale Européenne.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à GBP 22.750,-, soit EUR 33.375,-.

Resolutions de l'actionnaire unique

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

Gérants de type A:

- M. Thomas D. Wren, employé, demeurant au 813, Owls Nest Road, Wilmington, Delaware 19807, USA,
- M. Bruce Lowry, employé, demeurant au 52, Millstone Land, Rockland Delaware, 19732, USA.

Gérants de type B

- M. Michael Kidd, comptable, demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg,
 - M. Austin John O'Connor, consultant financier indépendant, demeurant au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange.
- La durée de leur mandat est indéterminée.

En conformité avec l'article 13 des statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, vol. 148S, fol. 11, case 10. – Reçu 29748,79 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

J. Elvinger.

(037603.3/211/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LANTHEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 107.628.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Michel Edde, hommes d'affaires, demeurant à Immeuble Boustany, Yarze/Baabda, Liban, ici représenté par Maître Patricia Thill, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beyrouth le 9 mars 2005,
- 2) Monsieur Nassib Chedid, avocat, demeurant à Immeuble Wardé, 22, rue Chebaro, Achrafieh, Beyrouth, Liban, ici représenté par Maître Patricia Thill, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Beyrouth le 9 mars 2005,
- 3) Monsieur Nabil Nahas, homme d'affaires, demeurant à Centre Ghaleb, 5^e étage, Baabda/Brazilia, Liban, ici représenté par Maître Patricia Thill, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Baabda le 10 mars 2005.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de LANTHEX HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.058.400,- (un million cinquante-huit mille quatre cents Euros) représenté par 16.800 (seize mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 63,- (soixante-trois Euros) chacune, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de EUR 6.300.000,- (six millions trois cent mille Euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 63,- (soixante-trois Euros) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Art. 7. Les héritiers, légataires, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

Art. 8. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat est de une année, ils sont rééligibles. L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soit présente ou représentée.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

Art. 11. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

Leur mandat est de une année, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises manquants.

Lorsque la société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprise devienne indispensable, le mandat des commissaires aux comptes s'éteindra à la plus prochaine Assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprises.

Inversement, si la société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprises, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société qui figurent à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le dernier lundi du mois de mai à 12.30 heures au siège de la société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la société font élction de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

Art. 16. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les actionnaires ou entre actionnaires et administrateurs relativement aux affaires sociales seront soumises à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an deux mille six.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) Monsieur Michel Edde, prénommé	1.058.274	1.058.274	16.798
2) Monsieur Nassib Chedid, prénommé	63	63	1
3) Monsieur Nabil Nahas, prénommé	63	63	1
Total	1.058.400	1.058.400	16.800

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de EUR 1.058.400,- (un million cinquante-huit mille quatre cents Euros) est dès à présent à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 13.500,- (treize mille cinq cents Euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des premiers administrateurs est fixé à trois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Patricia Thill, avocat à la Cour, née le 16 novembre 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, S.à r.l., établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.590.

4) Les mandats des premiers administrateurs respectivement du commissaire aux comptes expireront à la prochaine assemblée générale ordinaire.

5) Le siège de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire, agissant es dites qualités, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 90, case 11. – Reçu 10.584 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mai 2005.

T. Metzler.

(036717.3/222/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.355.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Samina Lebrun, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de la société à responsabilité limitée SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au R. C. de Luxembourg, section B, numéro 34.354, gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au R. C. de Luxembourg, section B, numéro 34.355, en vertu d'une résolution du conseil de gérance qui restera ci-annexée.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») N° 359 du 3 octobre 1990.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à dix millions six cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 10.628.290,-) représenté par six mille (6.000) actions de commandité et un million cinquante-six mille huit cent vingt-neuf (1.056.829) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune entièrement libérées.

3.- En vertu de l'article 5 des statuts du Fonds, le Fonds a un capital autorisé de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros), représenté par 6.000.000 (six millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., en sa qualité de gérant du Fonds est autorisée à émettre, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires supplémentaires dans la limite du capital autorisé pendant une période de cinq ans à compter du 30 janvier 2004.

4.- Suivant résolution du conseil de gérance du 4 février 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter le capital du Fonds à concurrence d'un montant de EUR 463.390,- (quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 11.091.680,- (onze millions quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingts euros) par l'émission et la création de 46.339 (quarante-six mille trois cent trente-neuf) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune en vue de refléter les nouvelles souscriptions dans le Fonds.

Toutes ces actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- A la suite de l'augmentation de capital dans le Fonds ainsi réalisée, le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. §2: «La Société a un capital émis de EUR 11.091.680,- (onze millions quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingts euros), représenté par 6.000 (six mille) actions de commandité et 1.103.168 (un million cent trois mille cent soixante-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lebrun, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 11, case 4. – Reçu 4.633,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

J. Elvinger.

(036546.3/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

43432

SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(036547.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

WEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 36.543.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Hilary Porteous, employée privée, née à Bridge of Allan/Ecosse (Royaume-Uni), le 9 août 1961, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée WEIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau, R. C. Luxembourg section B numéro 36.543, a été constituée suivant acte reçu Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 359 du 3 octobre 1991.
- Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 146 du 25 mars 1997, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 14 du 7 janvier 2005.
- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 24 mars 2005:

Monsieur Jeannot Weis, commerçant, né à Luxembourg, le 8 mai 1963, demeurant à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau, a cédé les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société WEIS, S.à r.l. à Madame Hilary Porteous, préqualifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui sont intégralement détenues par l'associée unique, Madame Hilary Porteous, employée privée, née à Bridge of Allan/Ecosse (Royaume-Uni), le 9 août 1961, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'associée décide d'accepter la démission de Monsieur Jeannot Weis comme gérant administratif de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Madame Hilary Porteous, employée privée, née à Bridge of Allan/Ecosse (Royaume-Uni), le 9 août 1961, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, comme gérante administrative de la société et de maintenir Monsieur Jean-François Ingold comme gérant technique de la société, avec co-signature obligatoire.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Porteous, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2005, vol. 531, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2005.

J. Seckler.

(036576.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.223.

In the year two thousand five, on the fourteenth day of January.

Before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, acting as general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

General Partner here represented by M^e Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer at Luxembourg;

Pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the managers dated 13 January 2005.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, jurist at Luxembourg, as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated of 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of 13 March 2002 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on 14 January 2005 not yet published in the Mémorial C.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at sixty million sixty-six thousand four hundred and ninety-six Euro (EUR 60,066,496.-) divided into:

- Twenty-five million eight hundred thirty-two thousand eight hundred and forty-nine (25,832,849) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,

- Four million one hundred and eighty-four thousand nine hundred and one (4,184,901) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,

- One (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,

- Fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder,

with a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of six million six thousand eight hundred and forty-four Euro (EUR 6,006,844.-) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares,

whereof six million six thousand six hundred forty-nine Euro and sixty cents (EUR 6,006,649.6) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.

3.- Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into one hundred twenty-five million (125,000,000.-) Class A Shares, one hundred twenty-four million nine hundred eighty-four thousand five hundred (124,984,500) Class B Shares, three (3) Class C Preference Shares and fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares with a par value of two Euro (2.- EUR) per Share.

The Manager is authorized, during a period ending on March 13, 2007, to increase in one or several times the corporate capital within the limits of the authorized capital.

4.- Through its resolution dated 13 January 2005 the General Partner approved the increase of the share capital of the Company. The share capital of the Company was increased as of 17 December 2004 by an amount of nine million two hundred and seventy-seven thousand two hundred and forty-eight Euro (EUR 9,277,248.-) in order to raise it from its current amount to sixty-nine million three hundred and forty-three thousand seven hundred and forty-four Euro (EUR 69,343,744.-) by the creation and issue of:

- Three million nine hundred and ninety-one thousand nine hundred and thirty-three (3,991,933) new Class A Ordinary Shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each and

- Six hundred and forty-six thousand six hundred and ninety-one (646,691) new Class B Ordinary Shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company has been subscribed as follows as of 17 December 2004:

Type	Number of shares	Holder	Price per share
Class A 311,069 Ordinary Shares	Three hundred and eleven thousand sixty-nine Shares	LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	Two Euro and twenty cents
Class A 34,563 Ordinary Shares	Thirty four thousand five hundred and sixty-three Shares	LASALLE INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	Two Euro and twenty cents
Class A 414,759 Ordinary Shares	Four hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty-nine Shares	ELECTRICITY BOARD SUPPLY PENSION FUND (ESB)	Two Euro and twenty cents

Class A	691,265	Six hundred and ninety-one thousand two hundred and sixty-five	ARBEJDSMARKETEDS TILLAEGSPENSION(ATP)	Two Euro and twenty cents
Class A	311,069	Three hundred and eleven thousand sixty-nine	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	Two Euro and twenty cents
Class A	207,380	Two hundred and seven thousand three hundred and eighty	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	Two Euro and twenty cents
Class A	138,253	One hundred and thirty-eight thousand two hundred and fifty-three	BEGG (NOMINEES) LTD.	Two Euro and twenty cents
Class A	414,759	Four hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty-nine	TAMWEELVIEW S.A.	Two Euro and twenty cents
Class A	138,253	One hundred and thirty-eight thousand two hundred fifty-three	AN POST SUPERANNUATION SCHEME	Two Euro and twenty cents
Class A	138,253	One hundred and thirty-eight thousand two hundred fifty-three	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT	Two Euro and twenty cents
Class A	533,366	Five hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-six	GALLERIA CAPITAL PARTNERS S.C.A.	Two Euro and twenty cents
Class A	3,457	Three thousand four hundred and fifty-seven	Jerry Rose	Two Euro and twenty cents
Class A	207,380	Two hundred and seven thousand three hundred and eighty	EMPLEADOS DE TELEFONICA DE ESPANA, FONDO DE PENSIONES («FONDITEL»)	Two Euro and twenty cents
Class A	448,107	Four hundred and forty-eight thousand one hundred and seven	DAVY NOMINEES LTD	Two Euro and twenty cents
Class B	138,253	One hundred and thirty-eight thousand two hundred and fifty-three	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents
Class B	69,127	Sixty-nine thousand one hundred and twenty-seven	GOTHAER FINANZHOLDING AG	Two Euro and twenty cents
Class B	138,253	One hundred and thirty-eight thousand two hundred and fifty-three	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents
Class B	69,127	Sixty-nine thousand one hundred and twenty-seven	GOTHAER KRANKENVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents
Class B	231,931	Two hundred and thirty-one thousand nine hundred thirty-one	NÜRNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	Two Euro and twenty cents

These subscribers declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash so that form now on the company has at its free and entire disposal the before said amount as was certified to the undersigned notary.

6.- The Board of Managers decides to allocate ten per cent of the par value of the newly issued Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares to the legal reserve account. The amount of nine hundred and twenty-seven thousand seven hundred and twenty-four Euro and eighty cents (EUR 927,724.8) shall henceforth be allocated to the legal reserve.

7.- As a small amount of capital contributed could not be allocated into whole shares, The Board of Managers has decided to allocate the remainder to a share premium account, i.e. twenty-one Euro (EUR 21.-).

8.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. Capital (two first paragraphs).**The issued share capital of the Company is set at sixty-nine million three hundred and forty-three thousand seven hundred and forty-four Euro (EUR 69,343,744.-) divided into:

- Twenty-nine million eight hundred twenty-four thousand seven hundred and eighty-two (29,824,782) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,
 - Four million eight hundred and thirty-one thousand five hundred and ninety-two (4,831,592) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,
 - One (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,
 - Fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder,
- with a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of six million nine hundred and thirty-four thousand five hundred and eighty-nine Euro eighty cents (EUR 6,934,589.8)- have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares,

whereof six million nine hundred and thirty-four thousand three hundred and seventy-four Euro and forty cents (EUR 6,934,374.4) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at one hundred and seven thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, agissant en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri (la «Société»);

commandité ici représenté par Madame Dunja Pralong-Damjanovic, juriste à Luxembourg;

en vertu des résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion des gérants de la Société actée le 13 janvier 2005.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., a été constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte du 14 janvier 2005 non encore publié au Mémorial C.

2.- Le capital social émis de la Société est fixé à soixante millions soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (60.066.496,- EUR) divisé en:

- Vingt-cinq millions huit cent trente-deux mille huit cent quarante-neuf (25.832.849) Actions Ordinaires de Classe A,
 - Quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent un (4.184.901) Actions Ordinaires de Classe B,
 - Une (1) Action Privilégiée de Classe C,
 - Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité,
- ayant une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission relatives aux Actions Ordinaires de Classe A, aux Actions Ordinaires de Classe B, Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions de Commandité de Classe D pour un montant total de six millions six mille huit cent quarante-quatre euros (6.006.844,- EUR) ont été payés, dont six millions six mille six cent quarante-neuf euros soixante centimes d'euro (6.006.649,6 EUR) ont été alloués à la réserve légale laquelle s'élève, par conséquent, à dix pour cent du capital social souscrit.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cinq cent millions d'euros (500.000.000,- EUR) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) Actions de Classe A, cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (124.984.500) Actions de Classe B, trois (3) Actions Privilégiées de Classe C et quinze mille quatre cent et quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) par Action.

Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période se terminant le 13 mars 2007, d'augmenter en une ou plusieurs fois par tranches le capital social, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

4.- Par ses résolutions du 13 janvier 2005, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation du capital social. Le capital social a été augmenté le 17 décembre 2004 d'un montant de neuf millions deux cent soixante dix-sept mille deux cent quarante-huit euros (EUR 9.277.248,-) pour le porter de son montant actuel à soixante-neuf millions trois cent quarante-trois mille sept cent quarante-quatre euros (69.343.744,- EUR) par la création et l'émission de:

- Trois millions neuf cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-trois (3.991.933) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'un nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune, et

- Six cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-onze (646,691) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, d'un nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles effectuée le 17 décembre 2004 les souscripteurs comme suit:

Catégorie		Nombre d'actions	Souscripteur	Prix par action
Actions Ordinaires de Classe A	311.069	Trois cent onze mille soixante-neuf	LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	34.563	Trente-quatre mille cinq cent soixante-trois	LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	414.759	Quatre cent quatorze mille sept cent cinquante-neuf	ELECTRICITY BOARD SUPPLY PENSION FUND (ESB)	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	691.265	Six cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-cinq	ARBEJDSMARKETEDS TILLAGESPENSION(ATP)	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	311.069	Trois cent onze mille soixante-neuf	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	207.380	Deux cent sept mille trois cent quatre-vingt	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	138.253	Cent trente-huit mille deux cent cinquante-trois	BEGG (NOMINEES) LTD.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	414.759	Quatre cent quatorze mille sept cent cinquante-neuf	TAMWHEELVIEW S.A.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	138.253	Cent trente-huit mille deux cent cinquante-trois	AN POST SUPERANNUATION SCHEME	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	138.253	Cent trente-huit mille deux cent cinquante-trois	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	533.366	Cinq cent trente-trois mille trois cent soixante-six	GALLERIA CAPITAL PARTNERS S.C.A.	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	3.457	Trois mille quatre cent cinquante-sept	Jerry Rose	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	207.380	Deux cent sept mille cent quatre-vingt	EMPLEADOS DE TELEFONICA DE ESPANA, FONDO DE PENSIONES («FONDITEL»)	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe A	448.107	Quatre cent quarante-huit cent sept	DAVY NOMINEES LTD	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	138.253	Cent trente-huit mille deux cent cinquante-trois	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	69.127	Soixante-neuf mille cent vingt-sept	GOTHAER FINANZHOLDING AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	138.253	Cent trente-huit mille deux cent cinquante-trois	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	Deux euros et vingt cents

Actions Ordinaires de Classe B	69.127	Soixante-neuf mille cent vingt-sept	BERLIN-KÖLNISCHER KRANKENVERSICHERUNG AG	Deux euros et vingt cents
Actions Ordinaires de Classe B	231.931	Deux cent trente et un mille	NÜRNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	Deux euros et vingt cents

Ces souscripteurs, dûment représentés, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme susvisée ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- L'Associé Commandité a en outre décidé affecter dix pour cent de la valeur nominale des nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et Actions Ordinaires de Classe B au compte de réserve légale. Le montant de neuf cent vingt-sept mille sept cent vingt-quatre euros quatre-vingt centimes d'euro (927.724,8 EUR) est donc alloué au poste réserve légale du bilan.

7.- Comme un petit montant de l'augmentation du capital ne pouvait pas être alloué à des actions entières, le Conseil d'Administration a décidé d'en affecter le solde au poste prime d'émission à concurrence de vingt et un euros (21,- EUR).

8.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante millions soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (69.343.744,- EUR) divisé en:

- Vingt-neuf millions huit cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux (29.824.782) Actions Ordinaires de Classe A,
- Quatre millions huit cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-douze (4.831.592) Actions Ordinaires de Classe B,
- Une (1) Action Privilégiée de Classe C,
- Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D a louées à l'Actionnaire Commandité, ayant une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission relatives aux Actions Ordinaires de Classe A, aux Actions Ordinaires de Classe B, Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions de Commandité de Classe D pour un montant total de six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt centimes (6.934.589,8 EUR) ont été payées, dont neuf cent trente-quatre mille trois cent soixante-quatorze euros quarante centimes d'euro (6.934.374,4 EUR) ont été alloués à la réserve légale laquelle s'élève, par conséquent, à dix pour cent du capital social souscrit.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ cent sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2004, vol. 23CS, fol. 59, case 6. – Reçu 102.049,94 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(036567.3/211/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 19.090.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SARTENE S.A., établie et ayant son siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.090, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 19 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 95 du 8 mai 1982, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 199 du 5 février 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur James Junker, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Modification subséquente de l'article 12 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer également l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à neuf heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, D. Risch, J. Junker, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2005, vol. 469, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 mai 2005.

R. Arrensdorff.

(036623.3/218/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 19.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 mai 2005.

R. Arrensdorff.

(036624.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

NIEDERMAN SPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 38.713.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NIEDERMAN SPORT HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.713, constituée suivant acte Marc Cravatte d'Ettelbruck en date du 27 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 397 du 12 septembre 1992, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement le 22 juin 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 108 du 21 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur James Junker, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange;
- Modification subséquente la première phrase de l'article 3 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3, première phrase.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, D. Risch, J. Junker, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2005, vol. 469, fol. 2, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2005.

R. Arrensdorff.

(036616.3/218/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

NIEDERMAN SPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 38.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2005.

R. Arrensdorff.

(036617.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

POLCLIP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 43.980.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de POLCLIP LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.980, constituée suivant acte André Schwachtgen de Luxembourg en date du 25 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 18011 de l'année 1993, modifiée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven du 25 octobre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1775 du 13 décembre 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur James Junker, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange;
- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 9 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer également le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à seize heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, D. Risch, J. Junker, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2005, vol. 469, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 mai 2005.

R. Arrensdorff.

(036618.3/218/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

POLCLIP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 43.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2005.

R. Arrensdorff.

(036620.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.